

Opération « Distribution gratuite de packs d'ampoules LEDs » ...

La Communauté d'Agglomération de Sophia Antipolis (CASA) lance l'opération « Pack Réduc' Energie » sur l'ensemble de son territoire à compter du 1^{er} octobre 2016.

Le principe est simple : pour aider les ménages les plus modestes à réaliser des économies sur leur consommation et leur facture d'électricité, la CASA offre le Pack Réduc' Energie.

Pour recevoir gratuitement (offre sous conditions de ressources) le pack, il suffit de s'inscrire et de compléter le formulaire en ligne, à partir du 1^{er} octobre 2016 jusqu'au 31 janvier 2017 à l'adresse www.reduc-energie.fr/agglo-casa

Les packs seront distribués à compter du lundi 6 mars jusqu'au vendredi 28 avril 2017 : les ménages devront se rendre à l'Espace Info Energie de la CASA pour retirer leur pack prêt à l'utilisation.

Plus d'infos : Espace Info Energie – Cité Artisanale Barthélémy Beaulau, 108 chemin de Sainte Hélène – Valbonne
04 89 87 72 30 / eie@agglo-casa.fr

PACK RÉDUC'ÉNERGIE®

DU 1^{ER} OCTOBRE AU 31 JANVIER
POUR RECEVOIR GRATUITEMENT*
VOTRE PACK D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE
INSCRIVEZ-VOUS SUR
REDUC-ENERGIE.FR/AGGLO-CASA
*OFFRE SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES

PACK DISTRIBUÉ DU LUNDI 6 MARS
AU VENDREDI 28 AVRIL 2017
À L'ESPACE INFO ÉNERGIE

5 AMPOULES LED, CULOT E27
1 AUTOCOLLANT STOP-PUB

+ D'INFOS

LE PROGRAMME « RÉDUC'ÉNERGIE » EST UNE CHARISSE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE. IL A POUR BUT D'AIDER LES MÉNAGES LES PLUS MODÊTES À RÉALISER DES ÉCONOMIES SUR LEUR CONSOMMATION ET LEUR FACTURE D'ÉLECTRICITÉ. LA DISTRIBUTION DES PACKS « RÉDUC'ÉNERGIE » SE FAIT EN COLLABORATION AVEC LE SERVICE INFO ÉNERGIE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS.

AGGLO-CASA.FR
CASA - INFO-ÉNERGIE - ENVIRONNEMENT/RÉDUC'ÉNERGIE

Finances Publiques – centre d'appel

A compter du 1er octobre, un centre de contact permet un accueil facilité à distance des usagers des services des impôts des particuliers, des trésoreries mixtes et des centres des impôts fonciers de l'ensemble du département.

Service accessible du lundi au vendredi de 8h30 à 19h00 au 0811 369 609



Les Festivités

Rendez-vous au Pont-du-Loup, dans la salle de la Bigrade :

Le vendredi 25 novembre à 20h30 : Théâtre avec la compagnie Bas les Planches – VENDREDI 13

Le dimanche 22 janvier à 18h00 : Vœux à la population

Le vendredi 27 janvier à 20h30 : Théâtre avec la compagnie Entre Nous – L'ÉTUDIANTE ET MONSIEUR HENRI

Le vendredi 24 février à 20h30 : Théâtre avec la compagnie le Thiey'âtre – SI GUITRY M'ÉTAIT CONTE...

Le vendredi 31 mars à 20h30 : Théâtre avec la compagnie Bas les Planches – AU SECOURS ! MON HERITAGE



2016

N° 11

Pays grassois

nice-matin
Jeudi 11 août 2016

5

A Gourdon, la Vierge de la grotte est réapparue

L'ancienne statue, détériorée depuis deux ans, vient d'être remplacée par une nouvelle idole, un peu plus grande, venue tout droit de la sacristie du Bar-sur-Loup

La peinture, sur ses bras, était un peu craquelée. Et puis, il y avait d'autres détériorations. Plus importantes... Depuis deux ans, la tête de la Vierge était cassée. Nous avions tenté de la repositionner en attendant une nouvelle statue, mais ça restait du rafistolage. sourit Eric Mele, maire de Gourdon.

Usée, la Marie de la grotte avait connu des jours meilleurs. Figure et souvenir d'une jolie histoire que se transmettent les Gourdonnais (lire ci-contre). La voir dans cet état peinait les habitants... Nous avons donc souhaité la remplacer. Mais trouver une nouvelle statue s'est avéré compliqué, affirme le maire qui, dès l'arrivée du nouveau curé de la paroisse, il y a un peu moins d'un an, lui a glissé sa requête.

40 ans d'espérance de vie

Prière entendue. Dans la sacristie du Bar-sur-Loup, le père Paul Bao Dinh Ly découvre une Vierge qui pourrait convenir à ce site particulier. Une grotte, toisant de quelques mètres la route, nichée dans un des lacs qui mènent au village. La nouvelle statue a été examinée par un expert et son matériau est adapté à une utilisation extérieure. Elle peut rester ici pendant au moins 40 ans, affirme le curé. Alors que l'ancienne Vierge avait ses mains jointes, la nouvelle idole ouvre grand les bras. Ses couteaux sont très belles. Elle a rajouté et grandi de quelques dizaines de centimètres!, note Eric Mele.



Le 25 juillet, la nouvelle statue a été installée à l'aide d'une nacelle. Elle devrait être prochainement vernie. (Photos DR)

Julia, Maximin, la moto et la Vierge

« Cette histoire, c'est mon père qui me l'a racontée », souffle Manou. Le retraité est un peu "la" mémoire de Gourdon. Avec Manou, les souvenirs défilent, comme on tourne les pages d'un album photos. « Ah, oui, parce que cette Vierge n'est pas ici par hasard ! », lance celui qui vit dans la charmante maison au cadran solaire - peut-être la plus photographiée du village. Doucement, il déroule l'histoire de la statue de la grotte. « C'était dans les années 30... Maximin, un jeune homme, avait une fiancée, Lucia. » Amoureux. Fougueux. Ce jour-là, ils partent en balade en moto. Du Pont du Loup au village. « A l'arrivée, Maximin s'est aperçu que sa chérie avait disparu à l'arrière... Il a donc refait le chemin inverse pour la chercher. Il était fou d'inquiétude qu'elle soit tombée dans le ravin. » Julia est introuvable. En levant les yeux vers la grotte, Maximin promet alors de « mettre une Vierge ici » si on lui rend sa dulcinée. Les deux tourtereaux se retrouvent finalement au Pont du Loup, où Julia était tombée de la moto au démarrage ! « En remerciement, Maximin a mis une Vierge dans la grotte. » Des années après, cette première idole a été détériorée. « On en a placé une deuxième dans les années 80, se souvient Manou, qui était alors employé municipal. On l'a montée à pied. Avec une corde. Deux soutenaient la statue et un tirait. On l'a fixée, cimentée avec du plâtre... Un sacré boulot ! »

AUORE HARROUIS
aharrois@nicematin.fr

Primaire 2016



La primaire à quoi ça sert ?

L'élection primaire permet de sélectionner le candidat de la droite et du centre à l'élection présidentielle. C'est un outil démocratique de débat et de rassemblement : tous les candidats s'engagent à soutenir celui qui sera désigné à l'issue du scrutin. Toute personne inscrite sur les listes électorales au 31 décembre 2015 pourra voter. Il lui suffira de verser 2€ par tour de scrutin (qui serviront à couvrir les frais d'organisation).

Les dates à retenir :

- 20 novembre : 1er tour
- 27 novembre : 2nd tour

Où voter ?

Votre bureau de vote est le n°060723 - SALLE LA TERRASSE DES ARTS - 58 ROUTE DU VILLAGE - 06740 CHATEAUNEUF GRASSE
Ouvert de 8h à 19h

Le jour du vote, vous devez :

- Présenter une pièce d'identité
- Verser une participation aux frais d'organisation de 2€
- Signer un document par lequel vous assurez « partager les valeurs républicaines de la droite et du centre et s'engager pour l'alternance afin de réussir le redressement de la France ».

Inscription sur les listes électorales

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2016 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure. Les inscriptions déposées en 2016 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2017.

Pour s'inscrire, tout demandeur doit faire preuve de sa nationalité, son identité et son attache avec la commune.

- Présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;
- Justificatif de domicile : soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause ;
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale

Permanence en mairie annexe du Pont-du-Loup le samedi 31 décembre 2016 de 9h00 à 12h00

Classement de la commune

La loi du 2 mai 1930 intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement permet de préserver des espaces du territoire qui présentent un intérêt du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire. Le classement d'un site constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Par décret en date du 27 mai 2016, publié au Journal officiel du 29 mai 2016, sont classés, parmi les sites du département des Alpes-Maritimes, l'ensemble formé par les plateaux de Calern et Caussols et leurs contreforts, sur le territoire des communes de Caussols, Châteauneuf-Grasse, Cipières, Gourdon, Grasse, Le Bar-sur-Loup et Saint-Vallier-de-Thiery.

Dératisation

Soucieuse de préserver l'hygiène et la santé publique, la municipalité procède à une campagne de dératisation tous les trimestres sur l'ensemble du territoire de Pont-du-Loup.

Quelques règles s'imposent pour accentuer davantage l'action mise en place :

- Ne pas jeter de débris sur la voie publique
- Maintenir les conteneurs à ordures et leurs alentours propres, jeter les ordures dans des sacs hermétiques avant de les placer dans les poubelles
- Ne pas nourrir les animaux errants ou sauvages, même les oiseaux



Travaux RD 2210

Les travaux sur les accotements de la RD2210 Route de Grasse viennent de débiter. Il s'agit de bâtir un trottoir le long de la route sur le côté gauche en montant en direction du Bar sur Loup.

La circulation se fera en alternance avec un pilotage par feux tricolore pendant 45 jours environs.

Pour déposer les enfants à l'école vous pouvez utiliser le parking de la pile du pont ou celui de la confiserie.



Palmiers parasités par le charançon rouge

Le charançon rouge a fragilisé deux palmiers malgré les traitements que nous leur avons apportés. Nous n'avons pas eu d'autre choix que de les abattre car la structure du palmier était fragilisée et aurait pu conduire notamment en cas d'intempérie, à l'affaissement de la couronne de palmes ou à la chute du végétal complet. Compte tenu de leur masse, les chutes de palmiers peuvent occasionner d'importants dégâts voire être la cause d'accident.

Deux taxis sur la commune

Pont-Du-Loup

Taxi Marion (agréé pour le médical)
06.83.47.39.40 ou taxi06.marion@gmail.com



Gourdon

Taxi Ken
06.14.71.81.81

Transaction Pénale : vers une justice négociée

La transaction pénale est une sanction alternative. Le parquet peut la proposer plutôt que de poursuivre l'auteur de l'infraction. Il suggère de s'acquitter d'une somme d'argent fixée par les communes.

Le Conseil Municipal du 2 août dernier a mis en place un nouveau dispositif de transaction pénale. Les tarifs forfaitaires d'indemnisation qui seront désormais appliqués par le Garde Champêtre de Gourdon.

Nature de l'infraction	Tarifs
Dépôt, abandon, jet, déversement de déchets - Objets encombrants, etc... jusqu'à 2 m3	250,00 €
Dépôt, abandon, jet, déversement de déchets - Objets encombrants, etc... de 2,01 m3 à 5 m3	400,00 €
Dépôt, abandon, jet, déversement de déchets - Objets encombrants, etc... de 5,01 m3 à 10 m3	800,00 €
Dépôt, abandon, jet, déversement de déchets - Objets encombrants, etc... de 10,01 m3 et par tranche de 5 m3	400,00 €
Abandon de sac d'une capacité inférieure ou égal à 30 litres	50,00 €
Abandon de sac d'une capacité supérieure à 30 litres	75,00 €
Abandon d'immondices en vrac jusqu'à 1 m3	90,00 €
Abandon d'immondices en vrac pour chaque m3 supplémentaire	65,00 €
Faire des tags ou graffitis sur les murs	300,00 €
Dégrader un bâtiment	300,00 €
Uriner dans la rue	50,00 €
Cracher dans la rue	20,00 €
Laisser un animal faire ses besoins sans les ramasser	50,00 €
Déposer des cartons non pliés	50,00 €